



Direction de l'Animation et du
Développement du Territoire

Sainte-Anne, le 02 septembre 2026

AVIS DE PUBLICITÉ

En vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

FICHE n° DADT-2025-010

Nature du projet	Occupation temporaire d'emplacement réserves à l'activité ambulantes dans le cadre du Carrefour des associations au Gymnase Sully BARNY
Période	Le Samedi 19 septembre 2026 de 8h00 à 17h00
Commune	SAINT-ANNE
Situation	Voir plan en annexe
Emplacements proposés	1 emplacement pour camion ambulant 1 emplacement pour petit marchand
Durée du titre d'occupation	1 jour
Montant de la redevance	- 50 euros pour camion ambulant - 40 euros pour petit marchand
Critères de sélection	- Qualité des produits proposés (produits locaux, du terroir). - Critères d'intérêt général (valorisation, préservation du patrimoine, protection de l'environnement, conformité, sécurité...).

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le jeudi 10 septembre 2026**, accompagnée des documents suivants :

- ❖ Présentation de l'activité
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile de (moins de 3 mois)
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Extrait KBIS de moins (de 3 mois
- ❖ Carte commerçant ambulant
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile
- ❖ Attestation de conformité de gaz
- ❖ Attestation de conformité en électricité
- ❖ Licence de vente de boissons alcoolisées(cat3)
- ❖ Déclaration de manipulation denrées alimentaires d'origine animales.

Toute candidature doit être déposée à la Direction de l'Animation du Développement du Territoire – Immeuble le Solaruim – 6 rue du Débarcadère - 97180 SAINT-ANNE ou par mail à l'adresse : dadt@ville-sainteanne.fr.

Pour toute information complémentaire, contacter:

La Direction de l'Animation et du Développement du Territoire –Mail : dadt@ville-sainteanne.fr - Téléphone : 05.90.85.59.95

CARREFOUR DES ASSOCIATIONS

2 emplacements mis à disposition pour la restauration ambulante



Vu pour être annexé à l'arrêté n° F.B/F.C.M.BC/J.L/2026/

En date du.....

Le Maire,

Francois BAPTISTE